

L'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence des mécanismes de gouvernance et le risque de crédit dans les institutions de microfinance au Cameroun

The moderating effect of interest rates on the influence of governance mechanisms and credit risk in microfinance institutions in Cameroon

Joël Romuald TSAGUE, (Doctorant)
Faculté de Sciences Economiques et de Gestion
Université de Dschang, Cameroun

Simplice Gael TONMO, (Docteur)
IUT-FOTSO VICTOR de Bandjoun
Université de Dschang, Cameroun

Joseph NZONGANG, (Professeur)
Faculté de Sciences Economiques et de Gestion
Université de Dschang, Cameroun

Adresse de correspondance :	Faculté de Sciences Economiques et de Gestion Université de Dschang, Cameroun Rectorat de l'UDs B.P. 96 Dschang, Cameroun Colline de Foto +237 233 45 13 81
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude et ils sont responsables de tout plagiat dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	TSAGUE, J. R., TONMO, S. G., & NZONGANG, J. (2024). L'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence des mécanismes de gouvernance et le risque de crédit dans les institutions de microfinance au Cameroun. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 5(10), 244-258. https://doi.org/10.5281/zenodo.13908072
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: August 19, 2024

Accepted: October 04, 2024

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 5, Issue 10 (2024)

L'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence des mécanismes de gouvernance et le risque de crédit dans les institutions de microfinance au Cameroun

Résumé :

L'objet de cet article est de mettre en évidence d'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence des mécanismes de gouvernance interne et le risque de crédit au sein des institutions de microfinance au Cameroun. Pour atteindre cet objectif, les données ont été collectées auprès de 100 institutions de microfinance à l'aide d'un questionnaire. Il ressort des régressions multiples modérées effectuées à l'aide du logiciel SPSS 20 que : le taux d'intérêt modère uniquement la relation taille du conseil d'administration et le PaR à 30 jours. Les institutions de microfinance pourraient donc ajuster la taille du conseil d'administration en fonction du taux d'intérêt pour optimiser la réduction du risque de crédit. Les régulateurs tels que la COBAC et le MINFI pourraient tenir compte de cette interaction taille du conseil d'administration et taux d'intérêt lors de l'élaboration de directives et normes sur la gouvernance et le risque de crédit dans les IMF.

Mots clés : Gouvernance, Taux d'intérêt, IMF, Risque de crédit

Classification JEL : M15

Type d'article : Recherche Empirique

Abstract:

The purpose of this article is to highlight the moderating effect of interest rates on the influence of internal governance mechanisms and credit risk in microfinance institutions in Cameroon. Microfinance institutions in Cameroon. To achieve this objective, data were collected from 100 microfinance institutions using a questionnaire. Multiple regressions performed using SPSS 20 software that: the interest rate moderates only the relationship between board size and 30-day PaR. The microfinance institutions could therefore adjust board size according to the with the interest rate to optimize credit risk reduction. Credit risk. Regulators such as the COBAC and MINFI could take this interaction between board size and interest rate into account when when drawing up guidelines and standards on governance and credit risk in MFIs and credit risk in MFIs.

Keywords: Governance, Interest rates, MFIs, Credit risk"

JEL Classification: M15

Article Type: Empirical Research

1. Introduction :

Comment réduire le risque de crédit dans les IMF ? Telle est la question qui a date, n'a toujours pas de réponse unanime. La croissance des travaux scientifiques sur la question de savoir si les mécanismes de gouvernance peuvent être utilisés pour réduire le risque bancaire n'a pas de consensus à ce jour dans le secteur bancaire. Malgré l'importance du débat, il semble que la question n'ait jamais été testée dans le secteur de la microfinance, encore moins en prenant en compte l'interaction du taux d'intérêt.

La microfinance aujourd'hui, dans des contextes différents, est une véritable industrie financière et est considérée comme un puissant instrument de lutte contre la pauvreté (Tchakoute Tchuigoua, 2018). L'échelle de l'intermédiation des institutions de microfinance s'est progressivement élargie du fait qu'elle était centrée à ses débuts sur des acteurs du secteur informel, son activité touche désormais une large clientèle englobant même des PME exportatrices avec un objectif qui s'est aussi lentement réorienté vers la recherche de la viabilité et de la rentabilité plutôt que sur le ciblage d'une clientèle des zones rurales ou les personnes pauvres des zones urbaines, moins rentables. Ainsi, l'industrie de la microfinance est en grande recomposition et élargie sans cesse les frontières de son métier, ce qui l'expose à de nombreux risques, entre autres, le risque associé à son activité principale qu'est l'octroi de crédit.

Cette activité de crédit dans les IMF s'est accrue ces dernières années. C'est ainsi qu'en dix ans, les institutions de microfinance (IMF) dans le monde ont prêté des centaines de milliards de dollars, avec un taux de croissance annuel moyen de 11,5% sur les cinq dernières années, ainsi, le nombre d'emprunteurs dans le monde a poursuivi son augmentation, bien qu'à un rythme moins soutenu que dans les années 2000-2010, enregistrant une croissance moyenne annuelle de 7% depuis 2012, contre un taux avoisinant les 20% dans la décennie précédente (Convergences 2018). En 2018, ce sont 139,9 millions d'emprunteurs qui ont bénéficié des services des IMF, contre seulement 98 millions en 2009. Avec un portefeuille de crédit estimé à 124,1 milliards de dollars. On constate néanmoins une légère dégradation de la qualité du portefeuille sur l'ensemble de la période, le portefeuille à risque (PAR) supérieur à 30 jours ayant évolué de 6,4% en 2009 à 7% en 2018. Le risque de crédit a globalement augmenté en 2020. Le portefeuille moyen à risque > 30 jours (PAR30) est passé de 4,3 % en 2019 à 7,1 % en 2020, soit une augmentation moyenne de 33,0 % dans l'ensemble des IMF. Ceci s'explique principalement par les effets négatifs de la pandémie du COVID-19. L'augmentation du risque de crédit s'est accompagnée d'une baisse du rendement du portefeuille, qui passe de 24,6 % en 2019 à 22,3 % en 2020, soit une baisse de 12,9 % (Convergences, 2021).

Au Cameroun, les créances en souffrance brutes s'élèvent à 49,5 milliards de francs CFA, et représentent environ 12% des crédits bruts, soit 74% à l'échelle de la CEMAC. Ainsi, le secteur de la microfinance au Cameroun détient un portefeuille plus à risque que celui de l'ensemble de ses confrères de la CEMAC réunis avec un taux de portefeuille à risque (PaR 30) qui est supérieur à 15% alors que le maximum admis est de 10%.

Cependant, plusieurs recherches se sont penchées sur les causes des impayés dans les IMF sans prendre en compte les facteurs liés à la gouvernance. Ainsi, Elloumi et Kammoun (2013), Nzongang et al. (2013) et Wamba (2015) ont regroupé les causes des impayés dans les institutions de microfinance en trois grandes catégories. Il s'agit, selon eux, des facteurs relatifs aux caractéristiques de l'IMF elle-même; des facteurs relatifs aux caractéristiques des prêts et des facteurs liés à l'emprunteur. Pourtant, des études théoriques (Prowse, 1997 ; Caprio et Levine, 2002 ; Levine, 2004) et empiriques (Crespi et al, 2004 ; Haw et al, 2010) dans le secteur bancaire confirment que le contrôle et la gestion des risques encourus des institutions financières, notamment le risque de crédit, reviennent essentiellement aux mécanismes de gouvernance. De même, Lopez (2010) postule que la gouvernance des institutions financières est le premier outil de prévention des risques. En outre, le risque de crédit peut également être

lié à la récente critique du secteur de la microfinance pour ses taux d'intérêt élevés (Bateman 2010). Il est donc pertinent d'analyser l'effet modérateur du taux d'intérêt sur la relation des mécanismes de gouvernance et le risque de crédit des institutions de microfinance au Cameroun. Notre préoccupation principale est donc de répondre à la question suivante : Quel est l'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence des mécanismes de gouvernance sur le risque de crédit des institutions de microfinance au Cameroun ? Notre objectif est de mettre en évidence l'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence des mécanismes de gouvernance interne et le risque de crédit au sein des institutions de microfinance au Cameroun. La contribution scientifique principale de ce papier est l'exploration de l'effet modérateur du taux d'intérêt sur la relation entre les mécanismes de gouvernance et le risque de crédit dans le contexte spécifique des institutions de microfinance au Cameroun. Nous présenterons tour à tour la revue de la littérature, la méthodologie, les résultats et les discussions, et terminerons par une conclusion.

2. Taux d'intérêt, mécanismes de gouvernance, risque de crédit : vue synoptique de la littérature

Nous allons présenter en deux temps. Tout d'abord les théories en présence, et ensuite la synthèse des travaux empiriques.

2.1. Les théories explicatives de la gouvernance des institutions de microfinance

Trois principales théories seront présentées : la théorie des prêts de groupe, la théorie des coûts de transaction et la théorie de la dépendance aux ressources.

2.1.1. La théorie des prêts de groupe

Selon Cuevas et Fischer (2006) le modèle du crédit à accorder est un mécanisme de gouvernance permettant de réduire les conflits existants entre les prêteurs et les emprunteurs. Le contrat de prêt de groupe a été l'innovation majeure en microfinance, car il permet de gérer les risques d'anti-sélection et d'aléa moral qui conduisent au risque de défaut : la faillite des clients. Certains auteurs comme Tchakoute et Nikhili (2012) pensent que « le contrat de prêt de groupe améliore la qualité du portefeuille et la performance opérationnelle et économique des IMF ». Du fait de la responsabilité conjointe, les autres membres du groupe qui doivent payer à sa place feront l'effort pour savoir la vérité et dénoncer. Pour que le défaut atteigne le portefeuille du prêteur, il faut que tous les membres du groupe aient fait défaut. Une coalition est alors possible contre l'institution de microfinance. De ce fait, le prêt de groupe réduit sans annuler les possibilités d'audit et coûts afférents. Pour éviter une telle coalition, le prêteur peut mettre en place une sanction soit positive (renouvellement de crédit), soit négative (exclusion de nouveaux prêts pour tous les membres).

2.1.2. La théorie des coûts de transaction

Cette théorie considère comme l'unité d'analyse, la transaction et la spécificité des actifs, qui sont des supports de la transaction. S'appuyant sur le principe d'efficacité, Williamson (1985) définit les coûts de transaction comme les coûts engendrés par les échanges contractuels de biens ou services entre entreprises. La concurrence du secteur fait des IMF de « bons chasseurs » de clients. Toutefois, ces actions ne sont pas gratuites, car selon Williamson (1988), chaque opération économique engendre des coûts de transactions, et ces coûts doivent être minimisés au maximum. Pour accorder les microcrédits, à un nombre élevé de petits clients, les IMF doivent sensibiliser, négocier et même suivre les potentiels clients, ce qui accroît les coûts de transactions. C'est ainsi que la théorie des coûts de transaction occupe une place importante dans l'analyse de la gouvernance des IMF.

2.1.3. La théorie de la dépendance aux ressources

La théorie de la dépendance aux ressources, née dans les années 60 et puise son essence dans la sociologie économique grâce aux auteurs comme Pfeffer (1972) et Pfeffer et Salancik (1978). D'après cette théorie, les organisations sont considérées comme des systèmes ouverts, qui interagissent en tissant des relations avec d'autres organisations et leur environnement (Meyer et Rowan, 1977; Pfeffer et Salancik, 1978). En effet, les sociétés dépendent les unes des autres pour accéder aux ressources, établissent des liens afin de régler leur interdépendance (Hung, 1998). Pour survivre et être pérennes, les organisations comptent sur le rôle de leurs acteurs et de leur environnement (Cornforth, 2004 ; Pfeffer et Salancik, 1978). Le risque de vulnérabilité d'une organisation vis-à-vis de son environnement est lié à sa possibilité d'obtenir les ressources dont elle a besoin.

Dans les coopératives, la théorie de la dépendance aux ressources permet de comprendre la composition des conseils d'administration (Labie, 2005a). En effet, compte tenu de l'importance d'accéder aux ressources, les administrateurs seraient choisis en raison, d'une part, de leurs liens importants avec l'extérieur et d'autre part, des connaissances qu'ils mettraient à la disposition de l'organisation. Toutefois, le recours aux membres pour élire leurs administrateurs limite, pour les coopératives, la facilité à trouver des coopérateurs appartenant à plusieurs organisations (Cornforth, 2004). Cependant, la gouvernance ne concerne pas uniquement les activités du CA ; d'autres activités concourent à la définition de la gouvernance et sont liées à la vie quotidienne de l'organisation.

2.2. Présentation des travaux antérieurs

Les premières études ayant examiné la relation de risque et structure de capital remontent aux travaux de Berle et Means (1932) et ont été formalisées par Monsen et Downs (1965). Selon eux la séparation entre manager et propriétaire crée des conflits d'agence; ainsi les propriétaires préfèrent plus de risque que les managers, car le portefeuille est diversifié et la firme est managériale. À partir des années 90, plusieurs études américaines trouvent des corrélations linéaires positives entre la prise de risque et la part du capital détenu par les dirigeants que nous appellerons propriétaire-manager. Plusieurs travaux comme celles de (Angahar et Mejabi, 2014 ; Ogunlade et Oseni, 2018 ; Abdulai et al. 2020) ont examiné la relation entre les mécanismes de gouvernance interne et le risque de crédit. À l'issue de ces travaux, ils ont conclu que, bon nombre de ces mécanismes avaient un impact significatif sur le risque de crédit.

Dans le secteur de la banque, Cole et al. (2008) montrent que les conseils de grande taille n'améliorent la performance que dans la mesure où le nombre d'administrateurs indépendants est important. Pathan (2009) montre que la taille réduite du conseil de la banque influence positivement le risque bancaire. Beltratti et Stulz (2009) montrent que la taille du conseil est un déterminant important du comportement de prise du risque au sein des banques. Ils concluent que les conseils où le nombre d'administrateurs est réduit, sont les plus risqués, vu que seulement les intérêts des actionnaires sont représentés. Dans le secteur de la microfinance, Djoufouet et Nzongang (2020) montrent par contre que les conseils d'administration de plus de neuf membres connaissent généralement les problèmes de coordination, même si on y trouve des compétences diverses. Dans les IMF, une grande taille du conseil d'administration peut être préjudiciable, surtout dans les coopératives où les administrateurs sont élus.

Cependant, les taux d'intérêt élevés peuvent augmenter le risque de crédit dans les IMF. Cela est dû au fait que les emprunteurs sont plus susceptibles de faire défaut sur leur prêt lorsque le taux d'intérêt est élevé. En conséquence, l'effet du taux d'intérêt sur la relation entre la taille du conseil d'administration et le risque de crédit dans les IMF est susceptible d'être négatif, plus précisément, on s'attend à ce que les conseils d'administration plus grands soient moins efficaces dans la réduction du risque de crédit lorsque les taux d'intérêt sont élevés.

Pathan (2009) a trouvé une relation négative entre les administrateurs indépendants et le risque bancaire. Il indique que les administrateurs indépendants sont plus sensibles à la conformité réglementaire. Aussi, selon Bliss et al. (2007), la présence d'administrateurs indépendants assure la performance et le succès des institutions financières grâce à l'existence d'un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants capables de résoudre les risques bancaires mêmes en cas de crise. Dans le contexte camerounais, Feudjo (2009) indique que les administrateurs dits externes ne sont pas réellement indépendants. Il montre qu'en fait ces administrateurs ont dans la plupart de temps des affinités avec les dirigeants, ce qui biaise leur apport dans le contrôle du dirigeant. Dans les IMF camerounaises, les administrateurs indépendants ne feront donc pas le poids face à des dirigeants enracinés, remettant ainsi en cause l'efficacité de la discipline exercée par l'indépendance du conseil d'administration.

Adams et Ferreira (2009) ont examiné l'impact de la mixité du conseil d'administration sur la performance des entreprises américaines et ont trouvé qu'avec une proportion élevée de femmes, le contrôle est plus efficace. Dans le même ordre d'idée, Varun et Jaiswall (2015) ont trouvé que la mixité du conseil d'administration a une influence positive et significative sur la performance des entreprises indiennes.

En somme, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, les institutions de microfinance avec une plus grande présence féminine au conseil d'administration sont plus susceptibles de se préoccuper du risque de crédit et d'être en mesure d'influencer la direction sur les questions de risque de crédit. Cela peut aider à réduire le risque de défaut de paiement et à améliorer la stabilité financière des institutions de microfinance.

Dans certaines études, les auteurs l'ont abordé sous l'angle de la répartition du capital (concentration de propriété, Propriété managériale et propriété institutionnelle. Cette approche est appropriée dans la mesure où on analyse un seul type de statut légal. Ce qui n'est pas le cas dans notre étude.

Selon Greebaum (1988), les IMF de première catégorie sont très souvent de petite taille, collectent l'épargne de ses membres et offrent des services financiers et non financiers à ces derniers. Elles ont donc principalement un objectif social qui est l'amélioration du bien-être de ses membres. Situées en zones rurales, ces IMF font face à de nombreux défis. D'une part, les membres sont assez pauvres pour faire face aux taux d'intérêt pratiqués qui est généralement très élevé eu égard des coûts liés aux opérations et autre part, elles doivent faire face aux problèmes de remboursement des crédits du fait du faible niveau de l'activité économique en zone rurale. Par ailleurs, la structure de propriété est très diluée et le conseil d'administration qui est l'organe suprême du contrôle de gestion, est de type « validation » (Microrate, 2005). Un taux d'intérêt élevé peut également réduire l'effet positif du statut juridique sur le risque de crédit. En effet les IMF de première catégorie peuvent être plus enclins d'accorder des prêts à des emprunteurs à risque dans un contexte de taux d'intérêt élevé, car ces IMF peuvent être confrontées à des pressions de la part de leur membre qui sont des investisseurs et clients pour qu'elles accordent des prêts à ces membres à risque, même si ces emprunteurs ont une probabilité plus élevée de ne pas pouvoir rembourser leur prêt. Ce taux d'intérêt peut amplifier l'effet négatif de ce statut juridique sur le risque de crédit.

Selon Cuevas et Fischer (2006), le modèle du crédit de groupe est un mécanisme de gouvernance permettant de réduire le risque de non-remboursement des crédits puisqu'il constitue une garantie sociale en cas de défaillance. La particularité des IMF est l'octroi en plus des prêts individuels, des prêts de groupe contrairement aux banques. Des chercheurs tels que Madajewicz (2011) et Godquin (2004) postulent que les prêts de groupe contribuent à atténuer les risques associés à l'asymétrie d'information, car ils permettent aux membres du groupe de se surveiller mutuellement. Les résultats des études empiriques sont divergents quant à l'influence de ce levier de gouvernance sur la performance. Hartarska (2005) ne trouve aucune influence significative du modèle de crédit sur la viabilité et l'efficacité sociale des IMF

d'Europe Centrale et de l'Est. À contrario, Cull et al. (2007) montrent sur la base d'un échantillon de 124 IMF, que celles qui accordent des prêts individuels sont plus rentables et plus pérennes. Cependant, les taux d'intérêt plus élevés peuvent rendre plus difficile pour les institutions de microfinance d'offrir des prêts de groupe abordables aux emprunteurs. Cela est dû au fait que les institutions de microfinance doivent facturer des taux d'intérêt plus élevés sur les prêts de groupe, ce qui peut rendre ces prêts moins abordables pour les emprunteurs.

En sommes, les travaux qui ont démontré l'existence d'une relation significative entre le risque et les mécanismes de gouvernance interne tels que ceux de Badrinath et al. (1989), Agrawal et Rao (1990), Saunders et al. (1990) et Chen et al. (1998). D'une part, certains travaux fournissent la preuve d'une relation négative entre la gouvernance et le risque de crédit à l'instar de Bhojray et Sengupta (2003) qui affirment que les firmes à forte gouvernance doivent avoir des notations plus élevées des obligations (*bond ratings*) et des rendements plus faibles, indiquant par extension que les mécanismes de gouvernance réduisent le risque. Tandelilin et coll. (2007) fournissent la preuve d'une relation négative entre la gouvernance d'entreprise et la maîtrise des risques. Barth et al. (2004) évaluent les politiques réglementaires qui sont associées à la stabilité des banques, et fournissent des résultats qui impliquent une relation inverse entre gouvernance et risque total. D'autre part, d'autres trouvent une relation positive notamment, l'étude de John et al. (2005) soutient l'idée qu'une plus forte gouvernance entraînant un risque élevé. Leur modèle prédit qu'une meilleure protection des actionnaires est considérée comme un mécanisme d'alignement des intérêts de ces derniers et des managers qui seront incités, alors, à augmenter leur prise de risque. Cependant, Le taux d'intérêt peut influencer la relation entre les mécanismes internes de gouvernance et le risque de crédit dans les institutions de microfinance. **Premièrement**, un taux d'intérêt élevé peut avoir un effet inhibiteur sur le risque de crédit des IMF en réduisant la demande de crédit et en sélectionnant les emprunteurs les plus solvables et les plus motivés à rembourser leurs prêts si le système de gouvernance mise sur pieds favorise la bonne sélection. **Deuxièmement**, un taux d'intérêt faible peut avoir un effet amplificateur sur le risque de crédit des IMF en augmentant la demande de crédit et en attirant les emprunteurs les moins solvables et les moins motivés à rembourser leurs prêts. Sur cette base, nous formulons l'hypothèse suivante :

H : Le taux d'intérêt modère l'influence significative des mécanismes de gouvernance internes sur le risque de crédit dans les institutions de microfinance au Cameroun.

Cette hypothèse constitue la boussole qui va nous orienter tout au long de ce travail. Nous devons préciser la démarche méthodologique que nous allons utiliser pour atteindre notre objectif.

3. Présentation de la démarche méthodologique

L'enquête a été menée au Cameroun auprès de 100 IMF. Les données ont été recueillies sur le terrain à travers un questionnaire. À cette occasion, un échantillon de convenance de 100 IMF a été constitué. Les données ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS 20 et les régressions multiples modérées ont été effectuées afin de tester le lien entre les variables. Cette étude met en exergue la modération du taux d'intérêt sur la relation entre les mécanismes de gouvernance et le risque de crédit des institutions de microfinance. Pour cela, après un aperçu de la méthode de régression utilisée, nous allons présenter les variables explicatives, ensuite la variable expliquée concernée et la variable modérée de notre étude.

3.1. Aperçu de la régression modérée

Le caractère modérateur du taux d'intérêt sur les différentes variables retenues sera mis en évidence à travers la méthode de régression modérée. Ainsi, des analyses de régression ont été menées en insérant la variable modératrice en tant que facteur fixé. Afin d'analyser l'effet

modérateur d'une variable Z sur la relation entre une variable indépendante XP et une variable dépendante Y, le produit des deux variables ($XP \times Z$), qui représente l'effet non linéaire d'interaction, est d'abord calculé. Deux régressions sont testées. La première est un test des effets principaux de XP et Z sur Y. La seconde régression est réalisée après l'introduction du terme multiplicatif ($XP \times Z$).

$$Y = a + b_1XP + b_2Z$$

$$Y = a + b_1XP + b_2Z + b_3 XP \times Z$$

Le rôle modérateur de Z est établi si le coefficient b_3 est statistiquement significatif. Le coefficient de détermination R^2 de la seconde régression devrait aussi être meilleur que celui de la première régression afin de montrer que l'ajout de l'effet modérateur améliore la validité prédictive du modèle (Aiken et West 1991). Nous allons faire cette régression sur 100 observations.

3.2. Variables explicatives

Les différentes variables explicatives de cette étude sont : la taille du conseil d'administration, la proportion des administrateurs indépendants, la proportion des femmes présentes au conseil d'administration, le statut légal, le prêt de groupe.

- La Taille du Conseil d'Administration (TAIL_CA)

La taille du conseil est mesurée par le nombre total d'administrateurs. Cette mesure a été utilisée dans les travaux antérieurs dans le secteur bancaire, dont ceux de Simpson et Gleason (1999), Sumner et Webb (2005) et Pathan (2009).

- La proportion des femmes au conseil (Femme)

Les femmes membres du conseil d'administration peuvent développer et améliorer les activités stratégiques du conseil, ce qui aiderait les entreprises à faire face aux décisions commerciales les plus complexes et les plus incertaines afin de réduire les risques internes et externes auxquels les entreprises sont confrontées (Post & Byron, 2014).

- L'indépendance des administrateurs (IND_AD)

La variable mesure la présence des administrateurs indépendants siégeant dans le conseil d'administration. Par administrateur indépendant nous entendons l'administrateur qui n'est pas salarié ou lié, directement ou indirectement, à une entité ayant des liens commerciaux, financiers ou professionnels significatifs avec l'IMF, ou avec l'un des actionnaires majoritaires.

- Le statut juridique des IMF (STAT_JUR)

Dans les institutions de microfinance, la structure de propriété est beaucoup plus analysée sous l'angle du statut légal des institutions. En réalité, le choix d'un statut légal d'une IMF a une influence significative sur le mode de gouvernance de cette dernière, car il détermine la propriété du capital ; la structure financière ; la mission et même les acteurs impliqués dans la décision.

- La méthodologie de crédit utilisé par l'IMF (TYPE-PRET)

Dans la microfinance, Cuevas et Fischer (2006) considèrent la méthodologie de crédit (crédit de groupe ou crédit individuel) comme un mécanisme de gouvernance permettant de réduire les conflits résultant de la relation de crédit. Armendariz de Aghion et Morduch (2005) soulignent que les prêts collectifs peuvent augmenter le taux de remboursement, car il conduit à un appariement assorti positif.

3.3. Variable expliquée : Le risque de crédit (PaR30)

Une mesure courante du risque de crédit dans le secteur bancaire est le taux des prêts

improductifs. Kwan et Eisenbeis (1997), le définit comme la proportion d'un portefeuille de prêts en souffrance depuis plus de 90 jours. En microfinance, une période plus courte (30 jours) est souvent utilisée, car les prêts sont pour la plupart de nature à court terme. Les conditions de prêt sont généralement d'environ 12 mois (Zamore et al. 2019). Ainsi, les prêts improductifs sont communément appelés portefeuille à risque à 30 jours (PaR30).

Portefeuille à risque à 30 jours = (Encours des Crédits ayant des Impayés excédant 30 jours + Encours des Crédits Rééchelonnés (restructurés) / Encours Total du Portefeuille Brut de Crédits

3.4. Variable modératrice : Le taux d'intérêt (TI)

Une variable modératrice est une variable qui modifie l'impact de la variable explicative x sur la variable expliquée y (Brauer, 2000). Autrement dit, le sens du degré de l'influence de x sur y varie selon les niveaux de la variable modératrice (Baron et Kenny, 1986). La recherche sur les modérateurs succède généralement à des investigations qui ont eu pour objectif le test du lien empirique simple et ont constaté l'existence d'une force différente, voire à d'issues différents (relation positive dans certains travaux et négative dans d'autres, ou absence de relation dans certaines études). Ce genre de phénomène signifie typiquement l'existence plausible d'un processus modérateur (Caceres et Vanhamme, 2003). La variable modératrice de notre étude est le taux d'intérêt. Certaines recherches explorent les taux d'intérêts du microcrédit. Sous l'angle de taux d'intérêt appliqué. À ce propos, nous notons à cet effet les travaux de Cull et al. (2007), qui portent une attention particulière sur l'interaction des contrats de responsabilité solidaire et des taux d'intérêt sur l'efficacité financière de 124 micro-banques.

3.5. Variables de contrôle

Nous incluons également dans nos modèles trois variables de contrôle à savoir la taille, l'âge et la diversification géographique des institutions de microfinance que nous allons détailler dans les paragraphes suivants :

- Taille de l'IMF

Pour contrôler la disparité du risque de crédit entre les petites et grandes institutions de microfinance, nous avons introduit comme variable de contrôle TAILLE. Elle est mesurée par le chiffre d'affaires. Cette mesure a été également utilisée par Pathan et al. (2007), Pathan (2009) et Azorfa ; Santamaria (2011) et Deng et Elyasiani (2008).

- Âge des IMF

L'âge de l'IMF est le nombre d'années pendant lesquelles l'institution a fonctionné en tant qu'IMF et c'est une approximation de l'expérience. Les IMF plus âgées maîtriseront probablement mieux le risque de crédit que les plus jeunes.

- La diversification géographique

Les mesures les plus courantes de la diversification géographique dans les études bancaires comprennent le nombre de succursales et le nombre de régions ou d'états (Deng et Elyasiani 2008, Fraser et al. 1997). Dans cette étude, la diversification géographique est mesurée par le nombre de succursales d'une IMF.

4. Résultats et discussions de l'étude

Il est important de présenter les tests préalables à la modération multiple modérée.

4.1. Test préalables à la régression multiple modérée

Les tests préalables à la régression multiple modérée sont notamment les tests de normalité

des variables et les tests de multicolinéarités.

4.1.1. Test de Normalité des variables du modèle

La normalité des données est une hypothèse fondamentale de l'analyse multivariée. Pour évaluer la normalité des données, il est possible de recourir au test de Kolmogorov-Smirnov et à celui de Shapiro-Wilk. Ces tests sont très sensibles à la taille de l'échantillon. Ainsi, plus ce dernier est large, plus les tests peuvent révéler que la distribution des données dévie de la loi normale (Field, 2009). Il est donc préférable d'évaluer les coefficients d'asymétrie de Skewness et d'aplatissement de Kurtosis. Une distribution normale est caractérisée par un coefficient d'asymétrie et d'aplatissement égal à zéro. Si toute déviation est considérée comme un écart à la normalité, il est possible d'accepter des écarts au niveau de ces deux indicateurs. S'il n'existe pas de consensus quant au niveau d'écart accepté, ceux-ci sont souvent compris entre [-2 ; +2] et parfois [-3 ; +3]. Les données de cette recherche ont des écarts acceptables par rapport à la distribution normale. Puisque ces données sont comprises entre les deux intervalles précédents.

Tableau 1 1: Test de Normalité des variables du modèle

	TailCA	Femme	AdInd	TipPret	StatJur	RegCob	RegMFI	TauxD	TauxR	TauxP	Ind
N Valide	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
N Manquante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart-type	,709	1,884	,502	,494	,869	,969	,875	1,343	,903	,551	1,10718
Variance	,503	3,549	,252	,244	,755	,938	,766	1,803	,816	,304	1,226
Asymétrie	-,161	,155	,081	,372	-,513	-,673	-,218	,130	,473	1,450	,067
Erreur std. d'asymétrie	,241	,241	,241	,241	,241	,241	,241	,241	,241	,241	,241
Aplatissement	-,979	-1,918	-2,034	-1,900	-1,489	-,563	-1,670	-1,145	,324	1,199	,210
Erreur std. d'aplatissement	,478	,478	,478	,478	,478	,478	,478	,478	,478	,478	,478
Minimum	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,00
Maximum	4	5	2	2	3	4	3	5	5	3	6,00

Source : auteurs

4.1.2. Test de Multi colinéarité des variables

D'après ce résultat (annexe II), nous constatons que les corrélations entre les variables sont très faibles, inférieures à 0,8 et 0,5. Donc il y a absence de multicolinéarité entre nos variables explicatives. Ces corrélations révèlent des relations entre la gouvernance, la réglementation et le risque de crédit des IMF au Cameroun. La diversité au sein du conseil d'administration (plus de femmes, administrateurs indépendants) semble être associée à des portefeuilles à risque plus élevé, mais aussi à des provisions plus importantes.

4.2. Résultats de la régression linéaire

La significativité du modèle est déterminée à travers le coefficient de détermination noté R^2 dont la valeur est comprise entre 0 et 1. À ce titre une valeur de R^2 proche de zéro traduit une non-significativité du modèle tandis que lorsqu'elle tend vers 1, le modèle est de plus en plus significatif. Le R^2 permet donc de connaître le degré auquel les variables indépendantes expliquent la variable dépendante. La significativité de chaque variable est déterminée par sa P-value issue du test de son coefficient de régression. Cette significativité n'est obtenue que si la p-value est inférieure au seuil α fixé par le chercheur. Les résultats sont présentés dans le tableau 2 suivant.

À la lecture du tableau ci-dessous, on remarque que le modèle représente l'indicateur de mesure du risque de crédit dans les IMF est globalement significatifs (au seuil de 1%, 5% et 10%). Le R^2 est assez élevé pour le modèle représentant le PaR à 30 jours ($R^2=0,827$), Ce qui signifie globalement que l'ensemble des variables explicatives retenues dans ce modèle expliquent le risque de crédit des IMF à 82% s'il est mesuré pas le montant le PaR 30 jours.

Tableau 2 : Synthèse du résultat de régression des mécanismes de gouvernance interne sur le risque de crédit.

Variables	Modèle	
	PaR 30	
	β	p
Taille du conseil	0,206	0,001
Administrateur indépendant	0,387	0,000
Nombres de femmes	0,524	0,000
Types de prêts	-0,039	0,414
Statut juridique	0,059	0,230
Taille de l'IMF	0,394	0,003
Age de l'IMF	0,043	0,017
Diversification	0,027	0,005
N= 100	$R^2 = 0,827$	
	Signification = 1%	

Source : Auteur dans SPSS 20

Les résultats suggèrent que seul trois mécanismes de gouvernance ont une influence sur le risque de crédit mesuré par le PaR à 30 jours. En effet, le risque de crédit dans les EMF au Cameroun dépend de la taille du conseil d'administration, la proportion des administrateurs indépendants et la proportion des femmes dans le conseil d'administration. Le test de l'effet modérateur ne s'appliquera que sur ces trois variables. En d'autres termes, nous pouvons conclure qu'il n'y a pas d'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence des types de prêts et le statut juridique sur le risque de crédit ; car les résultats de la régression linéaire ne sont pas significatifs. Ensuite sous allons à la lumière des résultats obtenus analyser la qualité d'un portefeuille à risque à travers le PaR à 30 jours qui mesure dans le secteur des microfinances les prêts non performants utilisés dans le secteur de la micro finance. La section suivant présentera les tests de l'effet modérateur sur nos trois variables significatives.

4.3. Résultat de L'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence des mécanismes de gouvernance sur le risque de crédit (PaR 30)

D'après Aiken et West (1991), le rôle modérateur de Z est établi si le coefficient b_3 est statistiquement significatif. Le coefficient de détermination R^2 de la seconde régression devrait aussi être meilleur que celui de la première régression afin de montrer que l'ajout de l'effet modérateur améliore la validité prédictive du modèle. Ainsi, nous allons utiliser cette procédure pour analyser nos résultats.

4.3.1. L'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence de la taille du conseil d'administration sur le PaR 30 jours

Le tableau 2 récapitule des résultats des deux régressions multiples de l'effet modérateur. Ils suggèrent que le taux d'intérêt modère l'influence de la taille du conseil d'administration sur le PaR à 30 jours. En effet les résultats présentent une relation significative à 1%. La deuxième régression de l'effet modérateur confirme les résultats de la première régression. La relation est confirmée toujours à un seuil de signification de 1%.

En sommes, les résultats du tableau 3 nous montrent que le coefficient b_3 de la variable TailTo est significatif et négatif ($b_3 = -0,637$ et $P = 0,083$) donc le taux d'intérêt modère l'influence de la taille du conseil d'administration sur le PaR 30 jours. Le modèle de régression indique que l'interaction du taux d'intérêt et la taille du conseil (TailTo) sont significativement et négativement liées au risque de crédit (TauxD). Nous constatons que la relation initiale issue de la régression multiple entre la taille du conseil du conseil d'administration et le risque de crédit était significative et positive. Ainsi, l'effet modérateur du taux d'intérêt à inverser le sens

de la relation tel que l'augmentation du taux d'intérêt est donc associé à une diminution du risque de crédit. En sommes, le taux d'intérêt joue un rôle modérateur dans cette équation en influençant la relation entre la taille du conseil d'administration et le risque de crédit. Plus précisément, lorsque le taux d'intérêt est élevé, l'effet de la taille du conseil d'administration sur le risque de crédit est atténué.

Tableau 3 : Synthèse de la régression de l'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence de la taille du conseil d'administration sur le PaR 30 jours

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.	95,0% d'intervalles de confiance pour B	
	A	Erreur standard	Bêta			Borne inférieure	Limite supérieure
1	(Constante)	-1,934	1,063	-1,820	,072	-4,043	,175
	TailCA	1,771	,331	,936	,000	1,114	2,429
	TautI	,316	,297	,345	,291	-,275	,906
	TailTo	-,163	,093	-,637	,083	-,347	,022

Source : auteurs à partir de SPSS 20

4.3.2. L'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence de la proportion des femmes au conseil d'administration sur le PaR 30 jours

Les résultats de la régression multiple de l'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence de la proportion des femmes au conseil d'administration sur le risque de crédit est non significatif tel que présenter dans le tableau 4.

Tableau 4 2: Régression de l'effet modérateur du taux d'intérêt sur la relation la proportion des femmes et le PaR 30 jours

Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.	95,0% % intervalles de confiance pour B	
		A	Erreur standard	Bêta			Borne inférieure	Limite supérieure
1	(Constante)	1,139	,261		4,363	,000	,621	1,657
	Tauti	,019	,055	,021	,345	,731	-,089	,127
	Femme	,592	,043	,830	13,89	,000	,507	,676

a. Variable dépendante : TauxD

Source : auteurs à partir de SPSS 20

Les résultats du tableau 3 présentent une relation significative pour la variable et la présence de femme au conseil d'administration, mais non significative pour la variable taux d'intérêt. De ce fait, la seconde régression sur l'effet modérateur n'a plus lieu d'être. Sans faire la dernière étape.

4.3.3. L'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence de la proportion des administrateurs indépendants sur le PaR 30 jours

Le tableau 4 on peut conclure que, l'influence des femmes sur le risque de crédit n'est pas modérée par le taux d'intérêt selon nous montrent que le R^2 (0,602) de la deuxième régression est meilleur que celui de la première régression (0,599), ce qui vérifie la première condition, cependant, le coefficient b_3 est non significatif (0,449) ainsi, la deuxième condition n'est pas vérifiée. Donc le taux d'intérêt ne joue pas d'effet modérateur entre la proportion des administrateurs indépendants et PaR à 30 jours dans les institutions de microfinance au Cameroun.

Il ressort globalement de ces résultats que seule la taille du conseil d'administration permet au taux d'intérêt de modérer l'influence des mécanismes de gouvernance sur le risque de crédit.

Tableau 5 : Synthèse deuxième régression de l'effet modérateur du taux d'intérêt sur l'influence de la proportion des administrateurs indépendants sur le PaR 30 jours

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.	95,0% % intervalles de confiance pour B		
	A	Erreur standard	Bêta			Borne inférieure	Limite supérieure	
1	(Constante)	,238	,675		,353	,725	-1,101	1,577
	TautI	-,077	,184	-,084	-,420	,675	-,442	,288
	AdInd	2,301	,436	,860	5,282	,000	1,436	3,166
	AdIndTo	-,090	,118	-,193	-,761	,449	-,324	,144

a. Variable dépendante : TauxD

Source : auteurs à partir de SPSS 20

4.4 Discussions des résultats

Nous trouvons que le taux d'intérêt modère l'influence significative de la taille du conseil d'administration sur le risque de crédit dans les institutions de microfinance en contexte camerounais. Car à l'issue de nos différentes analyses économétriques, la taille du CA est en ce qui concerne le PaR 30 est significatif et positif. Ceci indique que la taille du conseil d'administration est significativement et positivement associée au risque de crédit dans les IMF au regard du portefeuille à risque. Le signe positif du coefficient attaché à la taille du conseil d'administration est conforme à celui anticipé. Plus le nombre des administrateurs augmente, plus la qualité des crédits accordés se détériore et plus le risque n'augmente. Le résultat de notre étude est cohérent avec celui de Faley et Krishnan (2010) et Kittima N. et al., (2024) et contredit celui de Pathan (2009) et de Bettrati et Stulz (2009) et Abiola A., (2023) dans le secteur bancaire. Dans le secteur des IMF, ce résultat est conforme à celui de Mersland et Strøm (2009) qui trouvent une relation négative entre la taille du conseil d'administration et la performance des IMF et contraire à ceux de Hartarska et Mersland (2012) qui constatent qu'il y a des avantages à avoir un conseil plus grand. Ceci peut s'expliquer par le fait que comparées à d'autres organisations, les institutions de microfinance sont généralement considérées comme ayant des conseils d'administration plus importants, or selon de la théorie de l'agence, le grand conseil d'administration reste un mécanisme inefficace et incapable de proposer les meilleures décisions en raison d'une mauvaise coordination entre les directeurs exécutifs. Cependant, le modèle de régression modérée indique que l'interaction du taux d'intérêt et la taille du conseil (TailTo) sont significativement et négativement liées au risque de crédit (TauxD). Ainsi, l'effet modérateur du taux d'intérêt à inverser le sens de la relation tel que l'augmentation du taux d'intérêt est donc associé à une diminution du risque de crédit. En sommes, le taux d'intérêt joue un rôle modérateur dans cette équation en influençant la relation entre la taille du conseil d'administration et le risque de crédit. Plus précisément, lorsque le taux d'intérêt est élevé, l'effet de la taille du conseil d'administration sur le risque de crédit est atténué.

5. Conclusion

L'objectif principal de cette étude était de mettre en exergue comment le taux d'intérêt modère l'influence des mécanismes de gouvernance sur le risque de crédit au sein des institutions de microfinance au Cameroun. La démarche méthodologique a consisté préalablement à son administré un questionnaire à un échantillon de 100 institutions de microfinance au Cameroun, ensuite a effectué la régression multiple modérée. Comme principaux résultats : nous constatons que la taille du conseil d'administration est positivement associée au risque de crédit. Cependant, le modèle de régression modéré indique une interaction du taux d'intérêt et la taille du conseil sur le risque de crédit représenté par le PaR à 30 jours. Nos résultats

montrent que l'efficacité de la taille du conseil d'administration sur la réduction du risque de crédit (mesuré par le PaR à 30 jours) varie en fonction du taux d'intérêt. Les institutions de microfinance pourraient ajuster la taille de leur conseil d'administration en fonction du contexte des taux d'intérêt pour optimiser la gestion du risque de crédit. Aussi, les dirigeants devraient porter une attention accrue aux taux d'intérêt, car ceux-ci modèrent l'efficacité des mécanismes de gouvernance sur le risque de crédit. Une prochaine étude pourrait mettre en évidence non pas seulement les mécanismes internes, mais les mécanismes internes et externes de gouvernance sur le risque de crédit.

References

- (1). **Abdulai, R. A., Ogunsanwo, O. F., Adeleke, K. O., & Olowo, S. O. (2020).** Effects of corporate governance and credit policies on delinquency management of microfinance banks in Nigeria. *International Academic Journal of Economics and Finance*, 3(5), 166190.
- (2). **Abiola, A. (2023).** Relationship between Corporate Governance Practices and Credit Risk in Banking. *International Journal of Modern Risk Management*, 1(1). <https://doi.org/10.47604/ijmrm.2098>
- (3). **Adams, R. B., & Ferreira, D. (2009).** Women in the boardroom and their impact on governance and performance. *Journal of financial economics*, 94(2), 291309.
- (4). **Angahar, P. A., & Mejabi, S. K. (2014).** « The impact of corporate governance variables on non-performing loans of Nigerian deposit money banks ». *Asian Economic and Financial Review*, 4(11), 1531-1544.
- (5). **Baron, R. M., & Kenny, D. A. (1986).** The moderator–mediator variable distinction in social psychological research: Conceptual, strategic, and statistical considerations. *Journal of personality and social psychology*, 51(6), 1173.
- (6). **Bateman, M. (2010).** *Why doesn't microfinance work? : The destructive rise of local neoliberalism*. Bloomsbury Publishing.
- (7). **Beltratti, A. & Stulz, R. M., (2009).** “Why did some banks perform better during the credit crisis? A cross-country study of the impact of governance and regulation”. *Fisher College of Business Working Paper* n° 2009-03-012.
- (8). **Berle, A. A., & Means, G. C., (1932),** “The modern corporation and private property”, Macmillan, New York. 396p.
- (9). **Blitz, R. C., & Long, M. F. (1965).** The Economics of Usury Regulation. *Journal of Political Economy*, 73(6), 608619. <https://doi.org/10.1086/259087>
- (10). **Caprio, G., Laeven, L., & Levine, R. (2007).** Governance and bank valuation. *Journal of financial intermediation*, 16(4), 584617.
- (11). **Cole, R. A. (1998).** The importance of relationships to the availability of credit. *Journal of Banking & Finance*, 22(68), 959977.
- (12). **Crespi, R., Garcia-Cestona, M. A. & Salas,V., (2004).** “Governance mechanisms in Spanish banks: Does ownership matter?”. *Journal of Banking and Finance*, vol. 28, pp. 2311-2330.
- (13). **Djoufouet F.W. & Nzongang J. (2020).** Effets combinés des mécanismes de gouvernance sur la performance des institutions de microfinance au Cameroun, *Journal of Academic Finance*, Vol. 11, N° 1 Spring 2020
- (14). **Elloumi,A. & A. Kammoun. (2013).** « Les déterminants d la performance de remboursement des microcrédits en Tunisie », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 84(3) : 267–287
- (15). **Feudjo, J. R. (2009).** « Gouvernance, structure de propriété et performance des

- entreprises familiales : le cas du Cameroun », *Revue Française de Gouvernance d'entreprise*, n° 6, pp.145-169.
- (16). **Hartarska, V. (2005)**, « Governance and performance of microfinance institutions in Central and Eastern Europe and the newly independent states ». *World Development*,
 - (17). **Hartarska, V., & Mersland, R. (2009)**. « Which Governance Mechanisms Promote Efficiency in Reaching Poor Clients? Evidence from rated microfinance institutions ». *European Financial Management*, 18(2), PP. 218 -239
 - (18). **Kittima N., Suntharee, L., & Sirimon, T. (2024)**. Corporate governance, social responsibility and sustainability commitments by banks: Impacts on credit risk and performance. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*. <https://doi.org/10.1002/csr.2852>
 - (19). **Levine, C. A. (2004)**. *Mediating the model : Women's microenterprise and microcredit in Tobago, West Indies*. University of South Florida
 - (20). **López-Cuadrado, J., Pérez, T. A., Vadillo, J. Á., & Gutiérrez, J. (2010)**. Calibration of an item bank for the assessment of Basque language knowledge. *Computers & education*, 55(3), 10441055.
 - (21). **Madajewicz, M. (2011)**. Joint liability versus individual liability in credit contracts. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 77(2), 107123.
 - (22). **Mersland, R. & Strøm, R.Ø. (2009)**. « Performance and Governance in Microfinance Institutions ». *Journal of Banking and Finance*, 33, PP. 662-669.
 - (23). **Meyer, L., (1998)**, "The present and future roles of banks in small business finance". *Journal of Banking Finance*, vol. 22, pp. 1109-1116.
 - (24). **NZongang J. ; L. Wamba. & A. Takoudjou - Nimpa. (2013)**. « Les déterminants des impayés dans les Institutions de Microfinance en zone urbaine: le cas du réseau MUFFA au Cameroun », Communication aux XXIXème Journées du Développement, Université Paris Est, Créteil, 6, 7 et 8 juin, 14 p.
 - (25). **Ogunlade, O., & Oseni, M. (2018)**. Credit management practices and bank performance: Evidence from first bank. *South Asian Journal of Social Studies and Economics*, 1(1), 1-10.
 - (26). **Pathan, S., (2009)**, « Strong Boards, CEO power and Bank Risk-taking ». *Journal of Banking and Finance*, vol. 33, n° 7, pp. 1340 -1350.
 - (27). **Pfeffer J. & Salancik G.R., (1978)**. *The External Control of Organizations: A Resource Dependence Perspective*, Harper et Row, New York.
 - (28). **Pfeffer, J. (1972)**, « Size and Composition of Corporate Boards of Directors: The Organization And its Environment », *Administrative Science Quarterly*, 17(2), 218 - 228.
 - (29). **Pfeffer, J., & Salancik, G. R. (1978)**. « The External Control of Organizations: A Resource Dependence Perspective», New York, NY : Harper and Row.
 - (30). **Prowse, S. D., (1992)**, "The Structure of Corporate Ownership in Japan". *The Journal of Finance*, vol. 47, pp.1121-1141.
 - (31). **Tchakoute Tchuigoua, H. (2018)**. Governance effectiveness and earnings quality : Evidence from microfinance institutions. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 24(2), 73111.
 - (32). **Tchakoute-Tchuigoua, H. (2010)**. Is there a difference in performance by the legal status of microfinance institutions? *The quarterly review of economics and finance*, 50(4), 436442.
 - (33). **Wamba, L. D., Bengono, I. B., Sahut, J.-M., & Teulon, F. (2018)**. Governance and performance of MFIs: The Cameroon case. *Journal of Management & Governance*, 22(1), 730. <https://doi.org/10.1007/s10997-017-9381-9>
 - (34). **Zamore, S., Beisland, L. A., & Mersland, R. (2019)**. Geographic diversification and credit risk in microfinance. *Journal of Banking & Finance*, 109, 105665.